

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

14

Nombre de conseillers
présents

11

COMMUNE

JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 05/10/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois d'octobre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	BOURBON Noëlle-Marie	MOUSSEAU Christiane
ALLAIN Daniel	LIGER Isabelle	PRESCHEZ Marie-Claude
RAT Michel	GOURINCHAS David	VILLARS Isabelle
BASSOULET Nathalie	MOREAU Vincent	

Étaient absents : Michel MONMOULINET, Chantal DUPOUX et Sébastien SANSONNET

1 Procuration : Michel Monmoulinet à Michel Rat

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Madame Christiane MOUSSEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibération : Cession à Dordogne Habitat
- Délibération : Avis sur la demande d'autorisation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Feuillade et Souffrignac (Charente)
- Délibération : Location par la mairie d'une maison meublée
- Délibération : Subvention aux associations communales
- Délibération : Projet de réalisation d'un court métrage par Maryus Films
- Proposition de membres pour la Commission de Contrôle des listes électorales
- Bilan de la rentrée scolaire et perspectives
- Des nouvelles de la CCPN
- Adressage (suite)
- Projets d'investissement financé par le Département
- Repas des Aînés
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à rajouter 2 délibérations : Gestion et contrôle des bornes et poteaux incendie et Virement et ouverture de crédits en Investissement. Le Conseil accepte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 07 septembre 2018: adoption du PV à l'unanimité.

1. Délibération : Cession à Dordogne Habitat

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire au sujet de la cession à l'euro symbolique du foncier d'assiette des terrains à DORDOGNE HABITAT et :

- Considérant la délibération du conseil municipal en date du 07/09/2018
- Considérant l'avis favorable de l'État visant à la construction de logements sociaux par DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de la Dordogne
- Considérant les données économiques nécessaires à la réalisation de logements de qualité à un loyer abordable
- Considérant l'intérêt pour la Commune de conserver dans son patrimoine les voiries et réseaux à caractère public qui desserviront le futur projet de construction

Le Conseil Municipal décide par 12 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION de :

- Céder à l'euro symbolique à DORDOGNE HABITAT, Office Public d'Habitat de la Dordogne l'assiette des terrains cadastrés Section AE n° 67p - 68p - 69 et 71 pour une superficie de 52a 79ca nécessaire à la réalisation des logements sociaux et de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire y afférant dont une partie, dès lors que le chantier de construction sera terminé, reviendra dans le domaine de la collectivité en faisant l'objet d'une cession à l'euro symbolique par DORDOGNE HABITAT à la Commune.
- Accepte donc le principe de la cession à l'euro symbolique par DORDOGNE HABITAT des futures voiries, parkings, espaces verts et réseaux divers à vocation publique afin de les intégrer dans le domaine de la collectivité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour ladite cession.

2. Délibération : Avis sur la demande d'autorisation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Feuillade et Souffrignac (Charente)

« L'ensemble du Conseil a reçu les documents relatifs à l'enquête publique sur le projet de construction d'un parc éolien sur les communes de Souffrignac et Feuillade (lien de la Préfecture de la Charente et note de synthèse de la société Abo-wind). Monsieur le Maire fait part au Conseil de plusieurs mails qu'il a reçu d'une administrée rapportant toutes ses observations sur cette enquête et le courrier qu'elle adresse au commissaire enquêteur. Après cette lecture, Monsieur le Maire demande l'avis à chacun sur ce projet et un tour de table s'opère. »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture lui demandant de lui faire connaître son avis sur la demande d'autorisation concernant le projet de parc éolien situé sur les communes de Feuillade et Souffrignac en Charente.

Par arrêté en date du 27 juillet 2018, le Préfet de la Charente a soumis à enquête publique du 20 septembre 2018 au 22 octobre 2018 inclus, le projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de Feuillade et de Souffrignac (Charente).

La commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert est impactée par le projet dans le rayon de 6 kilomètres et, à ce titre, doit formuler un avis sur le projet dans le délai maximal de quinze jours après l'enquête publique.

L'étude de dangers conclut qu'au regard des enjeux du parc éolien de Feuillade et Souffrignac, les mesures de maîtrise des risques mises en place sur l'installation sont suffisantes pour garantir un risque acceptable pour chacun des phénomènes dangereux retenus dans l'étude détaillée des risques (effondrement de l'éolienne, chute de glace, chute d'éléments de l'éolienne, projections de pales ou de fragments de pales, projections de glace).

Aussi en fonction des éléments ci-dessus évoqués et au vu du dossier, le conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vu l'arrêté d'enquête publique du préfet en date du 27 juillet 2018
- Vu les pièces du dossier,
- DÉCIDE de ne pas donner d'avis

VOTE : 4 voix POUR, 2 voix CONTRE, et 6 ABSTENTIONS.

3. Délibération : Location par la mairie d'une maison meublée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre médecin vient de quitter précipitamment Javerlhac et qu'un nouveau, venu en visite récemment, souhaite s'installer dans le Bourg de Javerlhac sous certaines conditions. En effet, la municipalité a promis de lui mettre à disposition une maison meublée et ce à compter du 01/11/2018 jusqu'au 31/10/2019.

La Commune louerait la maison meublée, avec jardin privatif, sise à proximité de la mairie qui a déjà fait l'objet d'une location de notre part pour le précédent médecin et dont le loyer mensuel s'élève à la somme de 380,00 € hors charges. Les charges (téléphone, internet et autres abonnements correspondants etc.) seront dues par le médecin et les charges (électricité et eau) seront assumées par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- **Accepte** la location proposée ainsi que le montant du loyer mensuel fixé à **380,00 €** hors charges à compter du 01/11/2018 et ce jusqu'au 31/10/2019 et d'assumer les charges d'électricité et d'eau pour ledit logement.
- Il charge Monsieur le Maire de payer la caution représentant un mois de loyer à la prise du logement par la mairie et de signer le bail correspondant avec la propriétaire Madame BERTET Martine née MICHEL.

4. Délibération : Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour l'attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2018.

Après délibération le Conseil Municipal DÉCIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; des subventions suivantes et autorise Monsieur le Maire à les mandater aux diverses associations communales à l'article 6574 :

N° ordre	Libellé des associations communales	Montant
1	Amicale des Sapeurs Pompiers de Javerlhac	100 €
2	Association de Gym volontaire "AMIGYM"	50 €
3	Association "La Bécasse Javerlhacoise" (Chasse)	300 €
4	AAPPMA "Les Amis de la Gaule" de Javerlhac (Pêche)	300 €
5	Judo-Club Javerlhacois	400 €
6	Football Club Javerlhacois	500 €
7	Club de Pétanque Javerlhacois "Au Cabanon"	200 €
8	La Compagnie des Archers du Bandiat (Tir à l'arc)	50 €
9	Association de Pilotage Acrobatique Automobile	100 €
10	Club "Val du Bandiat" (Aînés)	150 €
11	Comité des Fêtes de Javerlhac	400 €
12	Association "Périgord Découverte"	100 €
13	Association de Sauvegarde de l'Église de La Chapelle Saint Robert	100 €
14	Amicale des Réfractaires AAR CVR	250 €

15	Société des Anciens Combattants "FOPAC"	400 €
16	F.N.A.C.A.	150 €
17	Association "Clavicorde"	150 €
18	Association Farandole "Section Festivités"	250 €
19	Association "Chemins pour Tous"	100 €
20	Association "Loisirs Créatifs Javerlhacois et Chapelauds"	100 €
TOTAL		4 150 €

5. Délibération : Projet de réalisation d'un court métrage par Maryus Films

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un court métrage sur la commune par Monsieur Quentin DESAGES, réalisateur de films de mariage et d'entreprise agissant sous l'enseigne MARYUS Films dont il est le gérant. Il est équipé d'une caméra genre drone qui peut faire des prises de vues jusqu'à 150 mètres de haut en extérieur et également en intérieur.

Cette vidéo reprendrait le best of de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert et pourrait être insérée dans notre site internet.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, par 11 voix POUR ; 0 CONTRE ; 1 ABSTENTION, de procéder à ce tournage aux beaux jours et confie donc à MARYUS FILMS la réalisation de ce court métrage suivant un devis d'un montant de 1000,00 € HT avec un acompte de 500,00 € puis versement du solde de 500,00 € à la fin de l'opération.

Il charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant à cette prestation.

6. Délibération : Gestion et contrôle des bornes et poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes sont chargées du service public de D.E.C.I (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement, le contrôle, l'entretien et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. Aussi le SDIS n'aura pour seule obligation réglementaire que la réalisation du contrôle opérationnel des Points d'Eau Incendie (P.E.I) laquelle conserve un caractère gratuit, il ne procédera plus aux vérifications techniques (débit et pression) de ces P.E.I excepté si l'autorité compétente en matière de D.E.C.I souhaite lui confier cette mission par voie de convention. Il appartient aux communes de garantir les autres missions du service public de D.E.C.I, notamment les contrôles périodiques et vérifications techniques (débit et pression) des P.E.I.

Où cet exposé, le Conseil Municipal par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- DÉCIDE de transférer cette compétence à la CCPN (Communauté de Communes Périgord Nontronnais).

7. Délibération : Virement et ouverture de crédits en Investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au vote de crédits supplémentaires en Investissement par des virements de crédits en Fonctionnement et Investissement suite à l'acquisition de mobilier (chaises) pour la salle municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 12 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; de procéder au vote de crédits supplémentaires et virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

CRÉDITS À OUVRIR en DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
023	023	/	Virement à la Section d'Investissement	500,00
CRÉDITS À RÉDUIRE en DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
011	615221	/	Bâtiments publics	-500,00

COMPTES DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2188	10006	Autres immobilisations corporelles	500,00
COMPTES RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
021	021	OPFI	Virement de la section de Fonctionnement	500,00

➤ **Proposition de membres pour la Commission de Contrôle des listes électorales**

Important changement au niveau de la tenue des listes électorales avec la mise en place du Répertoire Électoral Unique. Ce REU est institué, par une Loi de 2016, qui en confie la gestion à l'INSEE et qui a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Les nouvelles listes seront extraites de ce répertoire avant chaque scrutin.

Le REU est adossé à un système de gestion (plateforme Web « Portail ELIRE » -automatisation complète des échanges avec l'INSEE) par lequel il est mis à jour en continu, toutes les informations seront transmises par voie dématérialisée. Tout mouvement -inscription ou radiation- devra être transmis par la commune à l'INSEE par l'intermédiaire de ce portail.

D'importants changements vont s'opérer aussi pour les électeurs à partir de Janvier 2019:

- suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée annuellement au 31 décembre
- possibilité de s'inscrire au plus proche du scrutin (6^{ème} vendredi précédant le scrutin)
- possibilité aux jeunes qui atteignent leur majorité entre 2 tours de voter au second tour.

Un des changements importants pour la commune est la suppression de la commission de révision des listes électorales qui était chargée de statuer (entre septembre et début janvier) sur les demandes d'inscriptions et de radiation. À partir du mois de Janvier 2019, ces missions seront confiés au Maire qui disposera de 5 jours à compter du dépôt d'une demande d'inscription pour décider de la suite à donner. Il pourra aussi radier tout au long de l'année les électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être maintenus sur les listes. Le contrôle à posteriori des décisions prises par le Maire s'effectuera par une Commission de Contrôle (composée par un délégué désigné par le Président du TGI, par un délégué de l'administration désigné par le Préfet et par un conseiller municipal). Il nous faut donc établir la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de cette nouvelle commission.

Parmi les membres du Conseil présents, 4 personnes se proposent: Marie-Noëlle Bourbon, David Gourinchas, Vincent Moreau et Michel Rat. Cette liste sera donc transmise au Préfet qui nommera le membre de la future commission.

La semaine suivant le Conseil municipal, nous avons reçu une circulaire relative à la réforme de gestion des listes électorales. Celle-ci apporte des précisions sur la composition de la commission de contrôle et notamment :

« La commission est composée d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ».

Selon ces exclusions et en fonction de l'ordre du tableau, le titulaire sera donc David Gourinchas et sa suppléante Marie-Noëlle Bourbon (Michel Rat étant titulaire d'une délégation du maire).

➤ **Bilan de la rentrée scolaire et perspectives**

C'est un bilan positif pour cette rentrée 2018 : les enfants ont repris l'école en musique, la commission « École » y était très bien représentée ainsi que de nombreux parents. On a la chance d'avoir une bonne équipe enseignante, les travaux demandés ont été effectués pendant les vacances scolaires. Tout le monde fait de gros efforts, la directrice, le personnel de la restauration qui tend vers le « manger local », l'association Farandole...

Monsieur le Maire est cependant inquiet au vu des effectifs qui diminuent un peu plus chaque année. Le problème n'est pas propre qu'à Javerlhac, c'est en Dordogne 500 élèves de moins chaque rentrée en primaire

depuis 3 ans. Cependant, grâce à des conventions, on a gardé le même nombre d'enseignants... gage d'un enseignement de meilleur qualité. Le pourtour de la Dordogne est quant à lui en situation catastrophique. Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil se concentre sur ce souci quotidien et ce, dès maintenant pour la rentrée prochaine.

➤ **Des nouvelles de la CCPN**

Monsieur le Maire indique que si les communes de Saint Barthélémy et du Bourdeix ont vu se réaliser les travaux de traversée de bourg, pour Javerlhac ça sera du très long terme !

Michel Rat dit qu'il n'y a pas de changement au niveau du Schéma intercommunal des voies. Le point à temps, qui a pu être fait cette année, a été réglé par les communes et non par la CCPN. Ils ont pris la compétence mais ils n'effectuent pas le service !

Monsieur le Maire explique que la CCPN prévoit au budget 700 000€ par an (soit 20 km de route). La CCPN a décidé de créer une commission d'experts qui détermineront les routes prioritaires selon 4 critères : l'état des routes, les flux constatés, l'intérêt touristique et la prise en charge effective de 50% par la commune. À la suite de cette commission, Marcel Restoin présentera les projets pour les 5 ans à venir.

Monsieur Pascal Méchineau a démissionné de son poste de vice-président en charge de la Commission Tourisme et Économie; Monsieur Savoye lui succède.

Une bonne nouvelle : aucune opposition ne s'est produite lors du vote de la subvention accordée à la commune pour le cabinet médical de Javerlhac.

Cette semaine, une réunion sur la réflexion à mener pour développer les projets de territoire s'est tenue avec des personnalités extérieures aux élus; ces travaux de restitution ont été très intéressants dit Monsieur le Maire.

Selon Michel Rat, la Commission économie en place au sein de la CCPN ne fait rien et on ne peut donc pas développer notre territoire ! Rien ne sera fait avant les prochaines élections.

Ce qui est insupportable, dit Monsieur le Maire, c'est de devoir débattre de sujets absolument inutiles alors que les sujets essentiels (docteur, école...) ne sont jamais mis en avant.

➤ **Bilan « Javerlhac Découverte »**

Cette question est remise au prochain conseil.

➤ **Adressage (suite)**

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission de bien vouloir trouver une date pour que cette commission continue ce lourd et long travail d'adressage : la date du mardi 23 octobre est retenue (20^h à la mairie). Il fait remarquer que 3 personnes seulement ont fait des propositions de noms de rue !

➤ **Projets d'investissement financés par le Département**

Le projet de constructions des 6 ou 7 pavillons prévus par Dordogne Habitat prend forme, il resterait à notre charge pour ses travaux d'assainissement, les accès... Une demande d'aide financière au Conseil Départemental sera donc déposée au titre du Contrat d'Objectif.

➤ **Repas des Aînés**

Les élus font le point pour la bonne organisation du repas des aînés qui aura lieu dimanche 07 octobre (présents, absents, installation de la salle, de la vaisselle et service).

➤ Cabinet médical

Du nouveau même si on doit rester sur nos réserves ! Le dossier du docteur Pablos Martin est entre les mains du Conseil de l'Ordre des Médecins de Paris. Le docteur et sa famille appellent régulièrement Monsieur le Maire et ils semblent contents de venir ici. Globalement à la fin du mois, on devrait y voir plus clair.

Monsieur le Maire indique que les docteurs Marchais et Borderieux s'en vont officiellement à la fin de l'année.

Une bonne nouvelle : Monsieur le Maire et Daniel Allain ont rencontré Amandine Fredon. Après 10 ans d'expérience à l'hôpital de Nontron en tant qu'infirmière, elle veut ouvrir son propre cabinet à Javerlhac au 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire lui a demandé de prendre contact avec l'infirmier en place sur le secteur : Monsieur Lévêque. Chose faite, celui-ci ne voit pas d'inconvénients à ce qu'elle s'installe.

Il lui faut cependant un local bien distinct de celui qu'il occupe au sein du cabinet médical. Daniel Allain propose donc de l'installer dans le 2^{ème} cabinet de docteur tant qu'il est vide.

Autre bonne nouvelle : Monsieur le Maire a téléphoné à l'orthoptiste de Mareuil, Madame Cochois, qui n'est pas contre l'idée de venir ponctuellement au cabinet médical. Un rendez-vous est organisé prochainement.

Le directeur de la CPAM est venu à la rencontre des élus. Après un long échange, il a proposé la solution suivante : si la commune n'arrive pas à avoir de docteur, le Département installera des médecins fonctionnaires ou à défaut développera la « télémédecine » à la pharmacie.

🔗 Questions diverses

Opération « Octobre Rose » est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein : n'hésitez pas à faire circuler l'information autour de vous, ce n'est jamais inutile d'en parler !

Recensement de la population en Janvier 2019 : l'objectif est la plus grande population possible !

La DDT de la Dordogne a transmis en mairie une note relative aux obligations légales de débroussaillage afin de limiter le risque de propagation du feu de forêt. En effet, le code forestier classe le département de la Dordogne territoire à risque élevé d'incendie de forêt. Selon l'article L.134-6 du Code Forestier et à l'initiative du maire, ces obligations doivent être appliquées sur notre commune:

« L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique, pour les terrains situés à moins de deux cents mètres des bois et forêts, dans chacune des situations suivantes :

- 1° aux abords des constructions, sur une profondeur de 50 mètres.
- 2° aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions, sur une profondeur fixée par le Préfet dans une limite de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Ces règles sont applicables dans les zones boisées ainsi que sur une bande de terrain d'une largeur de 200m autour de ces zones ».

Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants pour favoriser le développement de la MSAP.

Monsieur le Maire n'arrive pas, ce qu'il trouve fort dommage, à convaincre les élus d'investir dans du mobilier moderne qui pourrait égayer notre commune : passage piéton -sur la départementale Nontron-Angoulême- signalé par des systèmes lumineux par exemple. Michel Rat répond qu'on ne peut pas faire d'investissement pour des choses qui seront refaites dans quelques années (notamment l'assainissement). Monsieur le Maire indique qu'il participera, cette année encore, au Salon des Maires de Paris et qu'il ramènera de la documentation sur ce qui existe... l'objectif : améliorer, moderniser et réduire la vitesse excessive sur cette traversée de bourg.

Monsieur le Maire souhaiterait que les pavés dans l'église de La Chapelle soient changés, cette question sera mise à l'ordre du jour d'un futur conseil, seulement a-t-on les moyens de le faire ?

Un très bel article dans le Sud-Ouest sur la découverte, par le collectif de recherches (regroupant 4 associations) lors de fouilles dans la forge royale de Forgeneuve, d'une fosse à canons dans un état exceptionnel... une découverte -pour le moment- unique en France !!! Un bel exemple de bénévolat. Michel Rat fait part aux conseillers du décès, il y a peu, d'une des bénévoles : Madame Marie-Noëlle Lasret.

Monsieur le Maire remercie l'entreprise Malavergne pour la réfection des peintures des menuiseries de la Poste et de la Mairie, c'est maintenant un bel ensemble ! Merci à Daniel Allain de s'en être occupé. Le sol du bureau du Maire a également été changé.

Certains administrés ont alerté le Maire sur la dangerosité du double sens de circulation sur une partie de la Rue Pierre Simon (du cimetière jusqu'au « stop » le long de la RD 75). Ne pourrait-on pas instaurer un sens unique sur cette portion ? Tous les élus ne semblent pas entièrement convaincus.

Une révolution va s'opérer au niveau des déchets, les administrés vont être amenés à faire plus de tri (6 ou 7 couleurs de sacs différents). Michel Rat dit qu'en effet le SMCTOM réfléchit à faire payer les ordures ménagères au poids. Un système sera mis en place avec une poubelle individuelle sécurisée pour l'ouvrir. Il ajoute que le département de la Dordogne est un des meilleurs élèves pour le tri ! Cependant, se pose la question des containers qui appartiennent à la commune (ex : salle de la Garenne) ?!

À partir du 1^{er} octobre, Laure Meynard commence son service civique d'une durée de 8 mois pour le Football Club Javerlhacois qui l'emploie 24 heures par semaine. N'ayant pas assez d'activités pour l'occuper en totalité, le Football a proposé à la commune de la mettre à disposition 11 heures par semaine gracieusement. Elle effectuera ce temps au sein de l'école (surveillance récréation, surveillance cantine, accompagnement sorties...).

Cette semaine, la commune a accueilli Jean-Luc Parlant pour un stage en immersion avec les services techniques. Régis Privat l'a encadré et tout s'est très bien passé.

Monsieur le Maire est invité par Madame la Provisure de Nontron pour remettre des diplômes aux lauréats du Brevet et du Certificat de formation générale le vendredi 12 octobre 2018.

Une bonne nouvelle : Madame la Préfète a annoncé publiquement que les 4 opérateurs de téléphonie ont été chargés de construire 16 pylônes d'ici le début d'année 2019 en Dordogne ... et Javerlhac fait partie du lot ! On remettra en temps et en heure la question de l'implantation de la borne de recharge pour les véhicules électriques.

Avancement dans le dossier des chemins ruraux : Monsieur le Maire est convoqué à l'étude de Maître Parisien le 19 octobre prochain pour la signature des actes. Celui de Nontron tarde un peu mais ça devrait être imminent.

Monsieur le Maire remercie très chaleureusement l'association Farandole qui finance, cette année encore, 2 voyages scolaires pour les classes de CE et CM.

11 communes de la CCPN ont fait appel aux « chantiers jeunes volontaires / projets citoyens 11-25 ans ». Le but est la réalisation sur une semaine d'une œuvre collective et en contrepartie du travail effectué la commune finance une sortie pour eux. Monsieur le Maire aimerait qu'un jour, on fasse ce geste et notamment, pourquoi pas, pour l'entretien des cimetières ou des fontaines, les extérieurs du dojo... Michel Rat rappelle que la CCPN, porteur de ces projets, a réalisé un petit film sur les chantiers réalisés (<https://youtu.be/WxoKC3cPMws>).

Tour de Table :

- Nathalie Bassoulet demande à ce que les bandes « Stop » et les passages piétons soient repeints à La Chapelle Saint Robert.
- Michel Rat est inquiet de la limitation de tonnage (<3,5 tonnes) du pont dans le bourg de Javerlhac: les services de secours ne peuvent plus l'emprunter. S'il y a une urgence, pour un feu par exemple, les pompiers devront se conformer à la déviation mise en place, ce qui impliquera une perte de temps majeure. Il a contacté Pascal Bourdeau en lui disant que sa responsabilité en tant que Conseiller départemental était engagée et en demandant une dérogation pour tous les services de secours afin de pouvoir passer sur le pont. Le chef de centre de secours de Javerlhac attend maintenant un écrit de sa part.
Michel fait aussi remarquer que, maintenant que l'enrobé a été posé de la Place Saint Etienne jusqu'à la Rue du 19 Mars 1962, il serait bien de matérialiser au sol le parking le long du presbytère.

- Marie-Claude Preschez trouve que le trottoir plat à l'angle de la boucherie est dangereux. Les conseillers répondent que lors du réaménagement du centre bourg, ils n'ont pas eu d'autre choix que de le faire comme ça pour les bonnes manœuvres des camions qui prennent la direction de Mareuil.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a invité tous les maires et adjoints du secteur à une réunion le lundi 08 octobre 2018 à la salle de la Culture pour évoquer le sujet de l'avenir du Bassin de vie Javerlhacois ; il invite aussi tous les élus de la commune.
- Isabelle Villars s'est entretenue avec le Docteur Ortéga de Marthon sur l'arrivée du docteur espagnol. Il s'est proposé de le former aux différents papiers administratifs français. Monsieur le Maire rebondit là-dessus et dit qu'il a très bien été reçu par les confrères des alentours et il viendra en immersion avec eux quelques semaines avant d'ouvrir son cabinet à Javerlhac. Il a aussi déjà émis l'idée d'employer une secrétaire.
- Daniel Allain dit qu'il y a une fuite à l'avant du lave-vaisselle de la salle de la Garenne... le repas des aînés de dimanche sera l'occasion de voir ce problème.
Daniel et Vincent Moreau ont demandé des devis pour la tonte du stade de foot à plus de 10 entrepreneurs du secteur... un seul y a répondu, c'est l'entreprise ESA de Saint Martial de Valette qui demande un montant de près de 430 € à chaque passage (le terrain et ses abords). La commune de Hautefaye a investi dans du gros matériel de tonte, ne peut-on pas envisager un travail en commun ?
Le nouveau tracteur et ses accessoires donnent de très bons résultats : élagage plus fin, c'est beaucoup plus propre.
Ce matin même, une réunion s'est tenue à La Chapelle Saint Robert concernant l'installation du surpresseur. Le permis de construire devrait être déposé mi-octobre et 24 semaines de travail sont envisagées.
Les agents techniques ont fait du bon travail : le Merlançon a été nettoyé sur 50 mètres, de même que toutes les fontaines.

Le prochain conseil municipal se tiendra vendredi 09 novembre 2018 à 20^h30.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt-trois heures quinze.

Le 22 octobre 2018

Le Maire,

La Secrétaire,

